

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 20, 23 et 26 novembre 2009
2. Echange de vues sur la situation internationale
3. Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, sur la situation humanitaire en Haïti
4. Mission d'observation des élections présidentielles en Ukraine (17 janvier 2010)
- Echange de vues avec les participants de la Chambre des Députés
5. Visite de M. le Ministre de la Défense au Quartier général de la mission EU NAVFOR Atalanta
- Désignation de la délégation parlementaire
6. Dossiers européens

- Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 1er et le 15 janvier 2010

- COM (2009) 658 Proposition de décision du Conseil visant à compléter le code frontières Schengen en ce qui concerne la surveillance des frontières extérieures maritimes dans le cadre de la coopération opérationnelle entre Etats membres coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
Rapporteur : M. Marc Angel

- COM (2009) 673 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil Mise en oeuvre de l'article 290 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Désignation d'un rapporteur
7. Divers

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Roger Negri (remplaçant Mme Lydie Err), M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Claude Adam (pour le point 4 de l'ordre du jour)

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération

Mme Marianne Donven, Mme Anne Masotti, Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Secrétaire de la commission

Mme Francine Cocard, M. Maurice Molitor, Service des Relations publiques

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Fernand Etgen, M. Norbert Hauptert, Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 20, 23 et 26 novembre 2009

Les procès-verbaux sont approuvés.

2. Echange de vues sur la situation internationale

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

3. Echange de vues avec Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, sur la situation humanitaire en Haïti

Madame la Ministre fait savoir que le sujet est également à l'ordre du jour du Conseil Affaires générales qui se tient ce jour même à Bruxelles. Elle donne les explications suivantes quant à l'aide que le Luxembourg procure à l'Haïti.

Il est difficile de recevoir des informations fiables, les administrations haïtiennes ne fonctionnant plus. L'équipe d'aide canine s'est rendue tout de suite sur place avec un avion des forces armées belges parce que les premières heures sont les plus importantes pour retrouver des survivants. Les conditions sur place sont très dures, les températures s'élevant à 35° en l'absence d'eau potable. L'équipe luxembourgeoise est déployée dans différents quartiers de Port-au-Prince. Il n'y a guère de nouvelles positives, le tremblement de terre ayant entraîné la mort de beaucoup d'habitants de la ville et la misère dans les rues étant grande. Beaucoup de blessés doivent être amputés dans des conditions précaires.

L'équipe luxembourgeoise a retrouvé des cadavres dans les encombres des bâtiments, dont une classe scolaire entière. Les membres de l'équipe sont revenus après 72 heures de mission ininterrompue, à l'exception de deux personnes pour lesquelles il n'y avait plus de places disponibles dans l'avion et qui reviendront dans les prochains jours. Les membres de l'équipe sont pris en charge par un psychologue de la Croix Rouge Luxembourgeoise.

Le gouvernement luxembourgeois a accordé une aide directe de 700.000 euros. 500.000 euros par an seront par ailleurs mis à disposition dans les trois prochaines années pour la reconstruction. L'utilisation de l'aide directe sera coordonnée avec des ONG respectivement les instances de l'ONU qui coordonnent l'aide au Haïti.

De la part de la Croix Rouge Luxembourgeoise, une personne est encore sur place pour assister les couples ayant adopté des enfants haïtiens et dont la procédure n'était pas encore achevée au moment du tremblement de terre. Une pharmacienne luxembourgeoise travaillant pour une ONG française a en outre décidé de rester sur place.

Le Luxembourg est disposé à faire transporter une installation de purification d'eau potable en Haïti mais attend encore le feu vert des instances qui coordonnent l'aide. Les frais de transport s'élevant à 500.000 euros, il doit être assuré que cette installation sera nécessaire et il doit être précisé où exactement elle sera utilisée. Elle resterait ensuite sur place, un retour n'étant pas prévu. D'autres pays situés plus proches ont déjà mis à disposition des installations similaires.

Débat

Madame la Ministre répond aux questions des membres de la commission. Les informations supplémentaires suivantes peuvent être retenues du débat.

La préparation de l'équipe canine se fait continuellement, de sorte qu'elle soit directement disponible en cas de besoin. Beaucoup dépend de la coordination sur place en collaboration avec les instances internationales. La Croix Rouge a fixé l'étendue dans laquelle il est probable de retrouver des survivants et qui est supportable aux secouristes à 72 heures.

Il est difficile d'accorder à l'Haïti le statut de pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise, le pays étant très loin des critères fixés. Une aide à plus long terme sera pourtant possible, à l'instar des territoires palestiniens occupés. Une réunion avec des représentants des ONG qui travaillaient déjà en Haïti est prévue. L'envoi de coopérants peut se faire par le biais des ONG qui disposent d'une certaine expérience sur place, mais la sécurité des coopérants doit être garantie.

La mise en place de l'instrument « Be Fast » au niveau européen se heurte aux différences dans l'organisation des services de secours dans les Etats membres. Le Commissaire ayant dans ses attributions le développement et l'aide humanitaire a affirmé que la coordination européenne selon les dispositions du Traité de Lisbonne fonctionne mieux qu'avant, ce qui reste à discuter plus en détail lors d'un Conseil. La Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères a rencontré la Ministre des Affaires étrangères des Etats Unis pour se concerter sur l'aide. Pour une aide à long terme, l'Union européenne doit fixer des positions et assurer que les différents acteurs puissent agir ensemble. Il

faut veiller à ce que l'aide parvienne vraiment aux personnes en détresse.

Le Président de la commission propose de revenir à ce sujet à un moment où la situation se préciserait et propose d'inviter le Ministre des Affaires étrangères et la Ministre de la Coopération à une réunion ultérieure.

4. Mission d'observation des élections présidentielles en Ukraine (17 janvier 2010)
- Echange de vues avec les participants de la Chambre des Députés

MM. Angel et Adam ont participé à la mission des élections présidentielles en Ukraine en tant que membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Ils présentent leur mission et le déroulement sur place. Les informations suivantes peuvent être retenues de cette présentation.

La mission d'observation s'est déroulée sous les égides de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Ont participé au total 60 observateurs et 16 experts de longue durée (pour une période de deux mois) et 800 observateurs de courte durée. Le Luxembourg a envoyé 7 observateurs de courte durée. Le programme a commencé par un briefing de l'ODIHR et le déplacement des observateurs vers l'endroit de leur déploiement. Les observateurs ont assisté à l'ouverture et à la fermeture des bureaux d'élection et ont visité 10 bureaux chacun. A chaque visite, un formulaire résumant les observations faites était à remplir. Les deux parlementaires n'avaient pas l'occasion de participer au débriefing qui a eu lieu le lundi matin, ce qu'ils déplorent.

Au total, l'Ukraine compte 33.695 bureaux d'élection locaux répartis sur 225 districts. Le nombre d'électeurs par bureau d'élection s'élevait jusqu'à 3.500. Les observateurs ont contrôlé 2.100 bureaux d'élection, 135 bureaux de district et ont assisté à 134 sessions de dépouillement du scrutin. Par rapport à des élections antérieures, des progrès ont été notés en ce qui concerne les standards de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Les droits civils et politiques, la liberté d'expression et la liberté de rassemblement ont été respectés. Une liste centrale des électeurs a existé et les doubles inscriptions étaient contrôlées respectivement rayées. Or, certains problèmes ont été notés par les observateurs. Ainsi, le Premier Ministre sortant a profité de certains avantages administratifs de son ancien poste. Dans la période préélectorale, un manque de transparence dans les procédures a été observé. Des modifications de la loi électorale ont été décidées par des juridictions jusqu'au dernier moment avant les élections. Le pluralisme des media était assuré, mais des pressions politiques et économiques ont eu lieu. Les documents officiels étaient rédigés en langue ukrainienne uniquement, ce qui est problématique en ce qui concerne les minorités.

18 candidats s'étaient présentés aux élections et les électeurs pouvaient le cas échéant cocher une 19^e case pour « aucun » des candidats, ce que 2,5 % des électeurs ont fait.

Les deux participants parlementaires à la mission d'élection se déclarent être prêts pour assister au deuxième tour des élections le 7 février 2010, mais pour l'instant la participation luxembourgeoise n'est pas encore décidée.

5. Visite de M. le Ministre de la Défense au Quartier général de la mission EU NAVFOR Atalanta
- Désignation de la délégation parlementaire

Il s'avère que le Ministre de la Défense a invité un membre de chaque groupe parlementaire à une visite au Quartier général de la mission EU-NAVFOR Atalanta qui se situe près de Londres. La visite aura lieu le 10 février 2010. Le Président de la commission ne dispose pas encore d'informations plus détaillées. M. Braz est intéressé à participer sous réserve de son agenda. La délégation parlementaire sera désignée définitivement au plus tard dans la réunion du 1^{er} février 2010.

6. Dossiers européens

Le Président de la commission demande au membre du Parlement européen présent de fournir des informations concernant le traitement du dossier SWIFT au Parlement européen. Il s'avère que le dossier sera discuté prochainement. Le membre du Parlement européen présent fait savoir dans ce contexte qu'il a adressé une demande écrite au Haut représentant pour les Affaires extérieures pour savoir si le nom du terroriste qui se trouvait à bord de l'avion entre Amsterdam et Detroit figurait sur une liste accessible aux autorités européennes ou non. Il croit savoir d'une source sûre que tel n'était pas le cas. Il en conclut qu'un échange de données à caractère personnel avec les Etats-Unis doit être soumis à la réciprocité.

- Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 1er et le 15 janvier 2010

La liste est approuvée par les membres de la commission présents.

- COM (2009) 658 Proposition de décision du Conseil visant à compléter le code frontières Schengen en ce qui concerne la surveillance des frontières extérieures maritimes dans le cadre de la coopération opérationnelle entre Etats membres coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
Rapporteur : M. Marc Angel

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

- COM (2009) 673 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil Mise en oeuvre de l'article 290 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Désignation d'un rapporteur

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

7. Divers

Le Président de la commission rappelle l'ordre du jour des prochaines réunions. Le Ministre des Affaires étrangères viendra en commission le mercredi 27 janvier 2010 pour informer sur les préparations de la Conférence internationale sur

l'Afghanistan qui se tiendra le 28 janvier 2010 à Londres. Le vendredi 29 janvier 2010, le Président du Parlement de Géorgie sera en visite. Le rapport de l'UNHCR sur l'accès des réfugiés au marché du travail pourra être discuté en présence du Ministre de l'Immigration le 1^{er} mars 2010. Une visite du Président du Parlement européen est prévue pour le 17 mars 2010, mais doit encore être confirmée.

La commission convient de traiter la motion du groupe parlementaire « déi gréng » relative au respect des Droits de l'Homme en République populaire de Chine en présence du Ministre des Affaires étrangères à une date qui sera fixée en accord avec le secrétariat du Ministre.

Il est proposé d'inviter le Ministre de la Défense pour informer la commission sur les développements actuels concernant l'avion A400M.

Luxembourg, le 23 mars 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot